

GLNF: Revue de Presse, en date du 31 janvier 2011

Les 12 derniers jours sont marqués par trois événements majeurs : l'annonce par FMR et les Myosotis d'Assises nationales pour la Refondation de la GLNF à Paris-Montreuil le 5 février, l'annonce de la démission du CA et peu de temps après la désignation d'un Administrateur Judiciaire à la demande de FMR.

Les Assises pour la Refondation de la GLNF, du 5 Février

Le 24 janvier le myosotis Brie-champagne publie « **J-12** ». « A moins de deux semaines des Assises de la Refondation de la GLNF, vos contributions se multiplient. Elles seront largement exposées au cours de ces Assises. Au fil de vos propositions se dessine déjà l'Obédience que vous appelez de vos vœux, mais aussi ce que vous souhaitez qu'elle ne soit plus jamais ».

<http://www.blog-brie-champagne.com/article-assisesj-65709977.html>

Le 26 janvier le Myosotis Breton publie « Quelle structure pour la GLNF ? ». Notre Frère, Le Korrigan, nous invite de réfléchir à la reconstruction, « sachant qu'elle ne peut se limiter à un replâtrage... »

« Certaines questions devront être posées, et l'une d'elles est la structure de l'obédience »:

« La GLNF renouvelée doit-elle être pyramidale?
un président+ un CA+ une chambre des "députés"?

La GLNF renouvelée doit-elle être une fédération de loges?

La GLNF renouvelée doit-elle être une fédération de rites?
A ce moment, quid des rites peu répandus par rapport au REAA, par exemple?

La GLNF renouvelée doit-elle être une fédération de provinces?
Cela peut avoir des avantages, notamment pour les régions éloignées de Paris, mais pour l'inconvénient de souffrir du *syndrome du tablier bleu* ».

<http://myosotis-breton.over-blog.com/article-quelle-structure-pour-la-glNF-65799593.html>

Le 27 janvier le Myosotis Occitan publie « **Stifani n'était pas seul** ». Bruno Martin interpelle les FF qui ont soutenu FS dans sa dérive ... « Intéressés ou sincères dans vos choix, vous êtes aujourd'hui face à vos responsabilités : « Vous, GGMMPP, OONN, OOPP qui avez mis au service d'un homme les pouvoirs qui vous avaient été confiés par cet homme, mais au seul nom de la FM universelle.

Vous qui avez fermé les yeux sur les délires mégalomaniques et autoritaires de FS ; Vous qui vous êtes rendus complices ... ; Vous, qui avez organisé le 16 octobre 2010 une AG bananière ... ; Vous, qui avez déployé tant d'imagination pour cacher votre souci de rester en place... Vous, membres des Conseils disciplinaires, qui avez instruit les Conseils inquisitoriaux pour condamner vos FF...

Vous, TTRRFF, RRFF, du SGC, complices ... indispensables du GM qui ne pouvait rien faire sans vous, ... qui avez vendu nos LL pour quelques tabliers rutilants ... ;

Vous, VVMM délégués, qui avez voté en AG contre l'avis de votre RL ;

Si vous vous êtes reconnus, PRENEZ MAINTENANT VOS RESPONSABILITÉS et ensemble arrêtons le massacre ! Ne craignez pas de chasse aux sorcières, telle n'est pas notre culture...

Mais déposez vos tabliers chamarrés et, ... DÉMISSIONNEZ de vos titres et qualités. Une telle décision est, seule, de nature à authentifier la conviction sincère qui peut avoir guidé un mauvais choix, et à distinguer le FM du profane.

<http://le-myosotis-occitan.over-blog.com/article-stifani-n-etait-pas-seul-65876187.html>

Le 29 janvier le myosotis Ligérien publie « **les fins du tunnel à l'heure des choix** ».

Philippe Thomas nous alerte sur la gravité du choix et les risques de dispersions. « Nous sommes, dit-il, à un carrefour... Nous avons le choix entre d'un côté l'Ordre, l'autorité non discutée exercée par des collaborateurs zélés, la soumission, et de l'autre la résistance et la responsabilité personnelle de maçons libres, pour mettre en œuvre la reconstruction, au sein d'un conseil national de la refondation ... Nous sortirons par l'extrémité du tunnel que vous allez choisir ».

« Deux issues, c'est déjà beaucoup ».

« Attention de ne pas multiplier les tunnels de forage. Les candidatures annoncées à une l'élection dont on ne connaît ni la date ni les modalités... Nous devons donc faire le choix de la solidarité, de l'engagement de l'avancée fraternelle, ensemble ».

« Le plus beau des chemins pour cela est de participer directement ou indirectement aux assises pour la refondation de la GLNF le 5 février. L'avenir nous appartient. Ne le vendons pas à l'encan ... »

<http://www.le-myosotis-ligerien.com/article-les-fins-du-tunnel-l-heure-du-choix-66106891.html>

Le 29 janvier le myosotis de Neustrie publie « **SUITE... POUR ALLER VERS LA FIN** ». Il s'agit d'un article qui fait le point de la situation à la veille du weekend, et fournit des informations pratiques pour s'enregistrer et payer sa participation AUX ASSISES du 5 février à PARIS – MONTREUIL ;

<http://le-myosotis.de.neustrie.over-blog.com/article-suite-pour-aller-vers-la-fin-65989809.html>

Procédures - Démission du CA - Administrateur Judiciaire

Le 21 le blog La lumière publie «**GLNF : démission surprise du Conseil d'Administration** ». Cette annonce surprenante est officiellement expliquée par deux motifs, selon la direction de la GLNF :

Éviter aux membres du CA de se trouver en contradiction avec les Constitutions de l'Ordre.

Garantir l'organisation de la future AG dans de bonnes conditions. (1)

« Quoi qu'en dise le communiqué officiel, commente F Koch, cela apparaît comme une nouvelle tentative d'échapper à l'exécution de la décision de justice du 7 décembre 2010 qui ordonnait à la direction de la GLNF de réunir immédiatement une nouvelle AG. Gagner du temps semble être la préoccupation principale.

<http://blogs.lexpress.fr/lumiere-franc-macon/2011/01/21/glnf-demission-surprise-du-conseil-administration/>

Le 22 janvier le myosotis PACA publie « **Nouvelle manœuvre –Démission du CA** » Dans ses précédents articles CESAR prédisait que FS était prêt à TOUT pour essayer de brouiller les cartes et de gagner du temps. Or, cet objectif est devenu prioritaire, souligne-t-il. Cela d'autant plus :

que quatre sur quatre des dernières réponses de la justice lui sont défavorables,

que les Myosotis-FMR... osent organiser, des ASSISES

que la perspective de devoir mettre en place une AG comportant un vote relatif à sa propre Révocation, est absolument insupportable pour son EGO surdimensionné.

Par ailleurs, face au flou de l'annonce de cette « démission » CESAR passe en revue ...les effets secondaires et les questions en suspens ... encore sans réponse.

<http://le-myosotis-paca.over-blog.com/article-nouvelle-manoeuvre-demission-du-ca-65494018.html>

Le 23 janvier le Myosotis PACA publie « **Deux mensonges – Une vérité** » - **Deux options - et Pas de troisième voie**. César nous conduit de manière rigoureuse à travers les textes qui régissent la GLNF ; De plus, compte tenu du caractère flou de cette démission, et du comportement de FS que nous commençons à connaître, il nous met en garde vis-à-vis de futures manœuvres de ce dernier, notamment en relation avec le SGC.

En conclusion FS est interpellé de manière directe « La ficelle est un peu grosse, Monsieur STIFANI, et CESAR vous met en demeure d'officialiser sur le champ, CLAIREMENT ET SANS EQUIVOQUE, votre démission de votre charge de Grand Maître de l'Obédience, seule compatible avec votre abandon de circonstance de vos fonctions de Président de droit (ès qualité de Grand Maître) de l'Association GLNF ».

<http://le-myosotis-paca.over-blog.com/article-deux-mensonges-une-verite-65619045.html>

Le 24 janvier le myosotis Maine atlantique publie «**Un imbroglio savamment orchestré** ».

Vendredi soir, un Communiqué de Presse nous apprenait que le F.S et tous les membres «présents» du CA avaient démissionné.

Cela pose beaucoup de questions: 1°) Qui a démissionné ? Qui est encore aujourd'hui membre de ce CA 2°) Quel est le but de la manœuvre ? 3°) Peut-elle aboutir ?

La conclusion du Myosotis à toutes ces questions est que, « devant la Justice, c'est peu probable car nos Statuts et notre Règlement intérieur organisent la **direction de notre obédience par un « Président-Grand Maître »**

<http://le-myosotis-maine-atlantique.over-blog.com/article-un-imbroglio-savamment-orchestre-65695592.html>

Le 24 janvier le blog La lumière publie «**François Stifani à son Souverain Grand Comité : Je ne veux pas gagner du temps** ».

FS « confirme sa détermination à rester à son poste, dans un courrier aux membres du SGC. Il justifie à nouveau sa décision de démissionner de sa fonction de président de l'Association GLNF, alors qu'il est soumis depuis le 7 décembre 2010 à une décision judiciaire exécutoire le contraignant de réunir une AG avec à l'ordre du jour sa révocation ».

« François Stifani affirme qu'il ne cherche pas à gagner du temps. Mais, remarque François Koch, il ne fixe toujours pas de date à la future AG. Sans doute estime-t-il que c'est au président d'organiser l'AG. Et justement, il n'y a plus de président depuis le 20 janvier 2011. Où en est la demande de nomination d'un mandataire de justice ? Le Grand Maître n'en dit rien ».

<http://blogs.lexpress.fr/lumiere-franc-macon/2011/01/24/francois-stifani-a-son-souverain-grand-comite-je-ne-veux-pas-gagner-du-temps/>

Le 25 janvier le blog de l'EXPRESS, la Lumière publie «**La justice de la république prend la direction de la GLNF** ». L'article nous informe que le TGI de Paris a désigné un administrateur judiciaire, Me Monique Legrand, **en qualité d'administrateur ad hoc** de la GLNF. La mission de l'administrateur judiciaire est prévue pour une durée de six mois et cessera dès que des organes de direction de la GLNF auront été désignés.

Cette ordonnance a été obtenue aujourd'hui par les avocats de Franc-Maçonnerie Régulière (FMR), association qui regroupe des frères de la GLNF en opposition avec François Stifani depuis décembre 2009.

L'administrateur ad hoc a 5 missions :

1. Administrer la GLNF avec le concours des salariés et prendre toutes mesures dictées par l'urgence ;
2. Représenter la GLNF dans toutes les procédures judiciaires ;
3. Prendre toutes mesures pour permettre à la GLNF de se doter d'un Président, d'un Conseil d'administration et d'un Bureau ;
4. Convoquer une AG avec à l'ordre du jour l'approbation des comptes 2008-2009, du budget 2010-2011 et la ratification de la désignation du Président par le Souverain Grand Comité ;
5. Se faire communiquer tout document utile, notamment le liste des membres et les pièces comptables.

« Maître Monique LEGRAND a donc désormais tout pouvoir pour administrer la GLNF. Il semble donc que cette ordonnance prive de tout pouvoir la direction actuelle de l'obédience autour de François Stifani, qui signait encore hier en tant que Grand Maître un courrier au SGC ».

« Cette information est d'autant plus surprenante, remarque F Koch, que François Stifani donnait le sentiment de conserver la main, grâce à une opération de « dédoublement de personnalité » ... « François Stifani affirmait que l'obédience pouvait être dirigée par deux frères : un Grand Maître et un Président-gestionnaire (ce que les statuts de la GLNF ne prévoient pas vraiment). Sa démission se serait donc retournée contre lui ».

« Le TGI s'est en effet appuyé sur la démission de François Stifani pour affirmer qu'il n'est plus nécessaire de mettre à l'ordre du jour de la prochaine AG la révocation du Président et de certains membres du Conseil d'administration, mais que l'AG doit procéder à « **la ratification la désignation du Président conformément aux dispositions de l'article 2.3 du règlement intérieur** ». Or cet article 2.3 concerne bien la désignation du « *candidat à la Grand Maîtrise* » et la « *ratification de l'Association lors de l'Assemblée Générale* ». La justice de la République ne distingue donc pas les fonctions de Grand Maître et de Président », en conclut François Koch.

<http://blogs.lexpress.fr/lumiere-franc-macon/2011/01/25/flash-exclusif-la-justice-de-la-republique-prend-la-direction-de-la-glnf/>

Le 26 janvier le blog La Lumière publie « **Scoop à la GLNF : François Stifani reconnaît qu'il faut réélire le Grand Maître** ». « **Cette nomination est une très bonne nouvelle** », écrit aujourd'hui François Stifani ... à tous les membres de la GLNF... *Ce contentement constitue la première surprise, s'étonne François Koch* ».

Le plus nouveau dans ce courrier, c'est l'affirmation qu'il va y avoir, « *avec l'aide de l'administrateur* » ... « **la désignation et l'élection d'un grand maître** ». C'est un scoop, car,

jusqu'à présent, François Stifani, ... considérait qu'il demeurerait Grand Maître jusqu'au 5 décembre 2012. Seulement voilà, il a lu la décision judiciaire d'hier qui précise bien que la future AG devra ratifier un candidat à la Grande Maîtrise.

Ce revirement constitue la seconde surprise du jour.

« Pourquoi ? François Koch, sans doute François Stifani se sent-il sûr d'être reconduit par le Souverain Grand Comité (SGC), un collège de dignitaires qualifié parfois de « *chambre d'enregistrement* ... Le soucis, c'est que le candidat élu par le SGC doit être ratifié par l'AG, qui, elle, est beaucoup plus représentative de la base. **Il n'est donc pas exclu que François Stifani soit désigné à nouveau par le SGC** (au sein duquel il a coopté beaucoup de frères) **mais échoue devant l'AG**. Ce qui ne résoudrait pas la crise ».

<http://blogs.lexpress.fr/lumiere-franc-macon/2011/01/26/scoop-a-la-glnf-francois-stifani-reconnait-quit-faut-reelire-le-grand-maitre/>

Le 26 janvier le myosotis Brie-Champagne publie « **Alerte SPAM !** » « De nombreux Frères reçoivent sur leur messagerie une lettre d'un certain François Stifani qui se présente comme le « Grand Maître de la Grande Loge Nationale Française » observe Anaxagore, Or rappelle-t-il, « Cette signature constitue une usurpation d'identité et le contenu de ce courriel une grave déformation de la réalité » alerte Anaxagore.

« Il est en effet rappelé qu'une ordonnance du 24 janvier, constate la démission du Président et des Membres du CA de la GLNF et nomme un mandataire ad hoc aux fins, notamment, d'administrer l'Association, et de convoquer une prochaine AG qui devra ratifier la nomination du futur Grand Maître ».

A cette heure, et quoi que puisse en dire Monsieur François Stifani, **il n'est plus ni Président de l'Association, ni Grand Maître de la GLNF**, ces deux fonctions étant aux termes mêmes de nos Statuts et Constitutions, indissociables.

La convocation du Souverain Grand Comité est donc nulle et non avenue...

Il convient également de souligner que Monsieur François Stifani méconnaît l'ordonnance du 24 janvier en utilisant la structure intranet de la GLNF –et probablement son personnel administratif- pour adresser aux Membres de l'Association un message dont le coût ne saurait en aucun cas être supporté par celle-ci. »

<http://www.blog-brie-champagne.com/article-alerte-spam-65833767.html>

Le 27 janvier le magazine Challenge publie « **Une femme à la tête de la GLNF** ». Au-delà des informations que nous connaissons tous Le magazine challenge fait deux remarques :

C'est une première, fait remarque Challenge, une femme vient d'être nommée à la tête de la Grande loge nationale française, obéissance pourtant strictement interdite aux femmes depuis sa fondation en... 1913.

Dans un courrier envoyé mercredi à ses Frères, François Stifani affirme, de manière étonnante, que cette nomination est "une très bonne nouvelle". Maître Monique Legrand devra pourtant le pousser vers la porte... ».

http://www.challenges.fr/actualites/politique_economique/20110126.CHA2579/une_femme_a_la_tete_de_la_glnf.html?xtor=RSS-16

Le 29 janvier le blog de l'EXPRESS, la Lumière publie «**J'y suis, j'y reste**».

« Contrairement à ce qu'ont affirmé ses détracteurs (comme il les appelle) après avoir lu l'ordonnance du Tribunal de grande instance de Paris en date du 24 janvier, Stifani ce n'est pas fini, nous dit François Koch » !

« Dans un communiqué envoyé hier à ses Grands Maîtres Provinciaux, François Stifani affirme : « *J'exerce ma fonction de Grand Maître en toute plénitude. Ce point ne fait aucun doute, y compris dans l'esprit de Madame l'administrateur judiciaire que j'ai rencontrée.* »

« L'argument de François Stifani est simple : le Président de la GLNF est de droit le Grand Maître de la GLNF... et il n'a démissionné QUE de la fonction de Président. Que voilà un joli travail de réflexion pour les juristes, relève François Koch : comment peut-on démissionner d'une fonction de Président qui ne semble pas avoir de mode de désignation autonome ? Comment le Grand Maître peut-il démissionner d'une fonction que les statuts de la GLNF lui donnent de droit ? D'autant plus que la décision du TGI du 7 décembre ne distinguait pas, en toute logique, les fonctions de Grand Maître et de Président ».

« François Stifani a-t-il bien interprété ce que lui aurait dit Maître Monique Legrand (l'administrateur judiciaire) ? Cette dernière rencontrera-t-elle des représentants de FMR-Myosotis et leurs avocats et que leur dira-t-elle ? »

<http://blogs.lexpress.fr/lumiere-franc-macon/2011/01/29/communique-du-grand-maitre-de-la-glnf-jy-suis-jy-reste/>

Le 29 le blog FMR publie « **Abus de droit - abus de pouvoir** ». « François STIFANI et certains GMP semblent ne pas comprendre ce que signifie la mise sous contrôle judiciaire ...constate Claude Seiler » :

1) Il ne détient plus aucun pouvoir civil et les délégations des GMP sont de facto supprimées. La note de l'administrateur judiciaire précisant qu'aucune dépense ne peut être ordonnée sans son accord et aucun chèque établi sans sa signature, est sur ce point non équivoque. Comment dans ces conditions organiser des réunions avec les GMP ? Comment les GMP peuvent-ils faire de même dans leur province ? Comment peut-on envisager des installations de GMP comme si tout était inchangé ? Avec quel argent et avec quelle autorisation ?

2) Dans son courrier du 25 Janvier, non sans une certaine ambiguïté dont il a le secret, FS parle de sa démission et de la nécessaire élection d'un GM. S'il ne s'agit pas de sa démission à la GM alors qu'il avait déjà rendu son tablier de président, pourquoi envisager une élection dont il n'a pas la responsabilité ?

3) de quel droit François STIFANI et certains GMP peuvent évoquer l'encaissement des cotisations et demander qu'elles soient versées aux provinces alors qu'aucun budget n'a été voté, que ces décisions sont de l'exclusive responsabilité de l'administrateur? Celle-ci ne manquera pas de vérifier préalablement la situation de trésorerie de la GLNF et si elle justifie un encaissement même partiel de ces cotisations.

Il faudra alors lui expliquer, ce que nous savons **de source sûre**, si les honoraires de l'ordre de 200000 € payés aux avocats de la GLNF ont été engagés dans l'intérêt de l'institution ou pour le seul profit du «guide spirituel» dont les frères ont demandé le départ à plusieurs reprises ?

<http://fmfrance.over-blog.fr/article-abus-de-droit-abus-de-pouvoir-66044971.html>

Le 30 janvier le blog de l'EXPRESS, la Lumière publie **«François Stifani porte plainte contre X – ma signature a été imitée »**,

Il s'agit de la plainte contre X pour « *faux et usage de faux* » en réplique à la publication du courrier signé François Stifani le 19 janvier 2009 et adressé à Nicolas Sarkozy. F. Koch rappelle qu'il s'agit selon lui, d'une fausse fausse lettre.

La lecture de cette plainte (ni datée ni signée) lui inspire quatre réflexions :

1. « **Son Président** [de la GLNF] **est M. François Stifani, également dénommé « Grand Maître » de la GLNF.** » A lire cette phrase, on comprend que Président et Grand Maître ne sont qu'une seule et même fonction. Donc il est impossible pour le Président de démissionner sans que cela entraîne de démission pour le Grand Maître.

2. **La lettre envoyée à Sarkozy serait un faux, car elle n'a pas été signée ni adressée par François Stifani.** D'abord, je n'ai jamais écrit que c'est François Stifani lui-même qui avait apposée sa signature. J'ai écrit que ce courrier portait sa signature... j'avais clairement évoqué ... l'hypothèse qu'un de ses collaborateurs ait pu (sur instruction ou pas) utiliser sa signature électronique. Je n'ai toujours pas eu de réponse à ce sujet.

3. La plainte affirme qu'il s'agit d'une **imitation de la signature de François Stifani.** L'argument est nouveau. Appuyé sur quelle preuve ? Des connaisseurs de la Rue Pisan m'affirment, au contraire, qu'il s'agit de la signature électronique de François Stifani.

4. Si la lettre à l'Elysée est reconnue comme « *soutien inconditionnel au Président de la République* », la plainte est silencieuse sur **la réponse apportée par Nicolas Sarkozy**, qui, elle, n'est pas qualifiée de faux : « *la confiance que vous me témoignez et le soutien résolu dont vous m'assurez me confortent dans ma ferme volonté de poursuivre le mouvement de réformes engagé* ». Cette réponse de Sarkozy est finalement la plus embarrassante. François Stifani se défend en substance de manière singulière (propos tenus à un confrère du *Nouvel Observateur* et publiés cette semaine) : « **Je n'ai pas été informé de la réponse de l'Elysée** » ! Je n'arrive pas à croire qu'un courrier adressé à François Stifani et signée Nicolas Sarkozy n'ai pas été porté à la connaissance du destinataire ».

Compte tenu de tous ces éléments supplémentaires F Koch se déclare « très curieux de savoir ce que le Procureur de la République de Paris fera de cette plainte contre X. Et si François Stifani et la GLNF se constitueront partie civile (avec consignation) si la plainte est classée sans suite ».

<http://blogs.lexpress.fr/lumiere-franc-macon/2011/01/30/francois-stifani-porte-plainte-contre-x-ma-signature-a-ete-imitee/>

Le 30 janvier le myosotis brie-champagne publie « **Malhonnêteté intellectuelle** ». Notre FF Anaxagore y démonte la rhétorique fournie par le service de propagande de Stifani à ses GMP afin que ceux-ci la rediffusent sous leur plume ; L'article est très précis et ne peut qu'être repris dans son intégralité, ce qui n'est pas l'objet de cette revue de presse. Aussi, je vous invite vivement à aller le lire.

Pour vous encourager en voici un extrait :

A l'affirmation de Mr Stifani qui prétend que « *Le Président de l'association a démissionné, mais le Grand Maître reste Grand Maître.* »

Anaxagore répond :

« Je vous mets ici au défi de produire un seul extrait des statuts, du Règlement Intérieur ou des Constitutions 2009 démontrant la séparation des pouvoirs entre le Grand Maître et le Président de l'Association.

Du reste si cette séparation existait, il faudrait bien qu'elle soit organisée par nos textes réglementaires, et le lien de subordination liant l'un à l'autre serait clairement défini dans l'un d'entre eux...

Dites-moi, Monsieur Stifani, qui du Grand Maître ou du Président de l'Association a préséance sur l'autre, et quel article de nos règlements y fait référence ?

Vous pourrez toujours tenter d'éluder cette question dérangeante en répétant à l'envie qu'une fois sa désignation ratifiée, le Grand Maître devient Président de l'Association, mais cela n'implique rien d'autre qu'il s'agit bien de la même et unique personne...

Imaginez-vous un instant (la comparaison devrait ravir votre guidespirituel de Maître) que le Pape Benoit XVI décide de renoncer à la direction *temporelle* de l'Etat du Vatican, tout en continuant d'être le chef *spirituel* de l'Eglise catholique romaine ?

Voilà le ridicule de la situation que vous nous proposez ».

<http://www.blog-brie-champagne.com/article-malhonnete-intellectuelle-66130354.html>

Le 31, le myosotis Rouvray publie « **Le pitoyable s'agite encore** ». « Monsieur EX tente par tous les moyens d'exister...Sa dernière en date: la plainte contre X qu'il a fait déposer par "son" avocat, on ne sait pas trop quand, car elle n'est pas datée. (un nouveau faux ?) C'est tout de même curieux cette façon que Monsieur EX a de dénigrer un média, puis de l'utiliser quand bon lui semble...Cette plainte n'a qu'un seul objectif: passer pour une victime. Mais s'il y a une victime, c'est la GLNF elle-même qui subit les agissements de Monsieur EX ».

« Que Monsieur EX ait lui-même écrit cette lettre au Président de la République, ou qu'un autre l'ait écrite pour lui, ou à l'insu de son plein gré, cela n'a pas d'importance. Par contre

que la réponse du Président de la République ne l'ait même pas interpellé, cela devient difficile à croire !!! De toute façon, cela fait très longtemps qu'on ne le croit plus...

...Heureusement, notre administrateur judiciaire y a mis bon ordre ».

<http://le-myosotis-rouvray.over-blog.com/article-le-pitoyable-s-agite-encore-66139496.html>

Le 31 le myosotis Lorraine publie « **Ballade ou plainte** ». Une plainte baladeuse portée conte X, non datée, non signée qui, si elle ne répond pas aux attentes des Grandes Loges amies et des légitimistes de tout poil avoue, entre autres choses et de la main de son auteur, que le Grand Maître et le Président de l'association GLNF ne sont qu'une seule et même personne.

<http://bbc-lorraine.over-blog.com/article-ballade-ou-plainte-66157412.html>

Articles relatifs :

Le 24 janvier le blog La Lumière publie « **Monaco consécration d'un loge de VIP** ». «François Koch rappelle, qu'au départ, la GLNRPM ne devait être parrainée que par la Grande Loge nationale française (GLNF). Et cela ne s'est pas fait ... François Stifani voulait initier le Prince Albert II de Monaco et en faire le Grand maître de la nouvelle obédience ».

« Mais ... les Monégasques ont été chercher d'autres parrains : la Grande Loge unie d'Angleterre et les Grande loges unies d'Allemagne... en plus de la GLNF, citée en troisième position dans l'invitation. « *Je suis heureux de la solution retenue* » confiait pourtant François Stifani, à F Koch, il y a deux semaines »

<http://blogs.lexpress.fr/lumiere-franc-macon/2011/01/24/monaco-consecration-dune-grande-loge-de-vip/>

Le 28 le myosotis de Neustrie publie « **Il y a des seconds couteaux qui ont les dents longues** » en référence à la lettre adressée par l'AGM de l'EX, Jean-Michel Ba___p (*oui c'est le même, celui qui, selon le LML vient de se faire payer 200.000 euros pour ses prestations de service en tant qu'avocat de la GLNF*).

L'article relève dans son courrier :

« Objet du courrier : grève des cotisations !!! Il est exact que "provisoirement" c'est illégal. Mais sans possibilité de contraintes : PAYEZ !

Les pressions continuent, constate Neustrie, mais attention à ceux qui la ligne rouge de la légalité ».

Nous respectons les lois de notre Pays et la GLNF ne peut s'y soustraire, même si le "guide suprême" prétend le contraire ou essaie de convaincre du contraire ...LA GLNF EST GÉRÉE ADMINISTRATIVEMENT PAR UN MANDATAIRE AD HOC

<http://le-myosotis.de.neustrie.over-blog.com/article-il-y-a-des-second-couteaux-qui-ont-les-dents-longues-65737992.html>

Le 29 janvier le myosotis Brie-champagne nous adresse un Message d'Alerte « **Urgent** ». En effet Anaxagore signale que de nombreux Frères sont sollicités pour rejoindre le profil Facebook « Glnf Myosotis Actualités Glnf ». Or souligne-t-il :

« Cette demande n'est aucun cas une initiative des Myosotis et doit être ignorée. Pour le cas où certains se seraient inscrits sur ce compte, nous leur demandons instamment de se désabonner ».

On peut s'interroger sur cette curieuse demande adressée à l'adresse e-mail privée des membres de la GLNF et par quel heureux hasard son auteur anonyme a pu se procurer ce qui ressemble étrangement au listing informatique de l'Association... »

« On ne peut que condamner ce qui ressemble à une tentative de désinformation de masse, tout en se demandant à qui le crime profite, comme nous nous étions interrogés en mars dernier sur **la cyber attaque** visant l'ensemble des Myosotis et qui s'était, curieuse coïncidence produite quelques jours avant l'AG du 25 mars... »

Le 28 le Myosotis de Septimanie s'écrit «**C'est mieux que « Dallas » et « Desperate Housewives » réunis** ». Quel feuilleton ! Nés des amours ancillaires, du caporalisme administratif et comptable de la GLNF et de la fausse initiation obédientielle marchandisée, nos textes constitutifs « Constitutions, Statuts et Règlement intérieur » font la preuve absolue de leur absurdité. (On songe ici aux virages institutionnels de 97/98 que nos juristes distingués de l'époque ont donné à nos pratiques maçonniques) - Pour une analyse détaillée des causes et conséquences de la soumission du pouvoir spirituel à la matérialité brutale des comptables et des gestionnaires ambitieux, notre FF Raminagrobis nous invite à relire : « Requiem pour une obédience défunte ».

<http://le-myosotis.de.septimanie.over-blog.com/article-c-est-mieux-que-dallas-et-desperate-housewife-reunis-65861387.html>

Le 29 janvier le Myosotis PACA publie « **Les apparatchiks de PACA en conclave pour transmettre la propagande officielle** ». « CESAR reconnaît que les six échecs consécutifs de l'EX devant la justice, et la désignation d'un Administrateur judiciaire aux pouvoirs étendus, rendent les mensonges moins faciles ».

La tâche est rude pour les apparatchiks, constate CESAR :

« Comment réussir à faire croire que Stifani reste encore GM, alors même que dans **il a explicitement reconnu** et qu'il fallait organiser son élection.

Comment réussir à imposer de faire rentrer des cotisations 2011 qui n'ont pas été votées et que **Me Bal___, avocat de la GLNF, a explicitement reconnu qu'il n'existait aucun moyen légal?**

Comment expliquer les revirements de l'EX ? Comment expliquer qu'il ait subitement tellement cherché à obtenir un administrateur Ad hoc, ?

Comment expliquer que ses deux demandes ont été refusées, et que c'est finalement la formulation, les raisons et missions présentées par FMR qui ont obtenu c la désignation d'un Administrateur judiciaire avec des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux souhaités par l'EX ? «

« Ne doutons pas qu'ils vont imaginer de nouvelles fausses raisons de payer,... pour faire pleurer les bonnes âmes

même si les provinces n'ont pas de personnalité morale et que leur compte n'est jamais qu'un sous-compte de la GLNF...

même si la GLNF possède des réserves financières considérables ... »

<http://le-myosotis-paca.over-blog.com/article-les-apparatchiks-de-paca-en-conclave-66038023.html>

Le 29 janvier le Myosotis PACA publie « **Qui va payer le weekend de l'EX ?** ». « De sources bien informées, CESAR a appris que notre EX avait l'intention d'aller passer un weekend à la Réunion les réservations d'avion ayant été prises ».

« Le prétexte étant « l'inauguration du temple ultra moderne de La Réunion, hymne à la gloire du GMP local, Philippe Tar___, EX AGM, et un des affidés les plus notoires... La Réunion a été la seule province à avoir donné un "oui" à 100% à notre EX. Un résultat digne des dictatures les plus radicales !! Mais la question que CESAR se pose aujourd'hui est toute simple : **QUI VA PAYER ?** »

Qui va payer le billet d'avion (3.800 euros dit-on) pour ce weekend sous le soleil des îles loin de la froidure de notre mois de février ?

Qui va payer les frais sur place, hôtel chic, restaurant gastronomiques et tutti quanti ? Aussi, n'ayant plus de fonctions officielles à la GLNF, notre EX ne peut aller là-bas qu'à titre personnel pour voir ses copains et profiter de cette île appréciée par tous les touristes.

CESAR n'ose pas imaginer que notre EX puisse songer à faire payer son weekend par la GLNF et encore moins par la province, c'est-à-dire par FF auxquels on a tellement menti.

<http://le-myosotis-paca.over-blog.com/article-qui-va-payer-le-weekend-de-l-ex-66006841.html>

Le 30 janvier le myosotis Occitan publie « **Sans l'association pas d'obédience, sans président, pas de GM** ». L'article constate que « Mr Stifani et les personnes auxquelles il distribue « *largà manu* » des titres pour tenter de se faire réélire bientôt ont un problème

d'appréhension de la réalité. Ce problème est bien résumé dans une lettre du F Scaglia, nommé récemment et sans conséquence GMP de Corse ».

« Pour Bruno Martin, l'explication de ce déni de réalité est que ces personnes ont fini par croire aux arguments qu'ils s'inventaient pour embrouiller les FF les moins informés ou convaincre les plus dociles de la réalité de leurs droits... »

<http://le-myosotis-occitan.over-blog.com/article-il-n-y-a-pas-de-gm-sans-president-66098853.html>

Calendrier des prochains événements.

Le samedi 5 Février, **ASSISES NATIONALES** pour la REFONDATION de la GLNF

Le 18 mars réunion du **SGC**.

Mes TC et BA Frères,

J'espère que cette revue aidera, en particulier ceux dont l'activité professionnelle ne laisse que peu de temps, pour s'informer comme ils le souhaiteraient ! **Si vous pensez que** cette lettre serait utile à l'information des Frères de votre loge ou de frères qui vous sont proches vous pouvez la leur faire suivre.

Bises Fraternelles.

Philippe C